

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le dix juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions - 46, route de MACON - 71 120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 4 juillet 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_083 - VOIRIE RETRAIT DE LA VC2 ROUTE DU VIEUX BOURG À CHANGY DE LA LISTE DES ROUTES LES PLUS STRUCTURANTES ET CIRCULANTES RECONNUES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La liste des routes les plus structurantes et circulantes qui relèvent de la compétence de la Communauté de communes Le Grand Charolais a été fixée par délibération en date du 17 décembre 2018 dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire.

A été incluse la VC2 route du vieux bourg située à Changy (71120) qui s'étend de la route départementale n°10 à la route départementale n°985.

La commune de Changy souhaite que cette voie ne soit plus d'intérêt communautaire.

Il est donc proposé de modifier la liste des routes les plus structurantes et circulantes d'intérêt communautaires en retirant la VC2 précitée et d'approuver un avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des voies avec la commune de Changy.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant harmonisation des compétences et définition de l'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que l'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Considérant que la VC2 route du vieux bourg située à Changy a été incluse dans la liste des routes les plus routes structurantes et circulantes reconnues d'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 27 mai 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 10 juin 2025

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- **D'abroger la délibération n°2018-142 en date du 17 décembre 2018 en tant qu'elle inclut la VC2 route du vieux bourg située à Changy dans la liste des routes les plus structurantes et circulantes reconnues d'intérêt communautaire,**
- **D'approuver l'avenant n°1 du procès-verbal constatant la restitution de cette voie à la commune de Changy,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 50	Votants : 63

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Michelle BONNOT, Patrick BOUILLON, Hubert BURTIN, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Pierre URCISSIN, Laurent MANSON, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Martine DESPLANS, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Louis ACCARY à Anne DEGRANGE, Céline BIJON à Béatrice LECONTE, Éric BOURDAIS à Jacky COMTE, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Thierry DESJOURS à Nicole GEORGES, Paul DUMONTET à Gérald GORDAT, Aurore PERRIER à Pierre BERTHIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Anne-Thérèse BLANCHARD, Daniel THERVILLE à Philippe AUMEUNIER

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Thierry AUCLAIR, Annie BOISSARD, Georges BORDAT, Guillaume CHAUVEAU, Franck BASSET, Cédric FRADET, Stéphane JOURNET, Emmanuel REY, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 10 juillet 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais